

# Conditions générales de vente GVL 2019

GVL 2019



Les dossards sont à retirer sur place le jour de l'épreuve :

- au Parc Lesdiguières, **entre 8h et 8h30 pour les**

**« ULTRA-NORDIC »**

- à Saint Nizier **entre 11h30 et 12h pour les « NORDIC »**

**Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.**

**Aucune inscription ne sera prise sur place.**

Le dossard doit être entièrement visible, porté devant et correctement attaché par des épingles. Ces dernières (prévoir 4 épingles) ne sont pas fournies par l'organisation.

**Le GVL est une épreuve non chronométrée strictement réservée à la MARCHÉ NORDIQUE, excluant donc le TRAIL et la RANDONNÉE.**

## Navettes

Des navettes sont mises à disposition des marcheurs pour monter au départ intermédiaire de St Nizier et pour redescendre en fin d'épreuve à Seyssinet. Elles ne peuvent être réservées qu'au moment de l'inscription en ligne.

## Sécurité

Le parcours est balisé mais le marcheur est responsable de sa bonne orientation.

L'organisation ne peut être tenue responsable en cas d'égarement et d'incidents hors parcours officiel.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque marcheur devra se conformer au code de la route et sera seul-e responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Tout abandon partiel ou total à l'initiative d'un marcheur doit être signalé aux organisateurs ou au responsable serre-file.

Le serre-file ou tout membre de l'organisation peut conseiller un arrêt partiel à un marcheur en difficulté ou en retard important par rapport au temps maximum.

Le serre-file ou tout membre de l'organisation peut décider un arrêt définitif pour un marcheur blessé ou en urgence sanitaire.

Le numéro de téléphone du poste de secours est inscrit sur le dossard du marcheur.

**En s'inscrivant au GVL, le marcheur est averti des risques pour sa santé.**

# Formules

## GVL ULTRA-NORDIC - 40km

Les marcheurs effectuent l'intégralité du parcours entre Seyssinet-Pariset et Villard de Lans.  
Départ du parc Lesdiguières de Seyssinet-Pariset (quartier Fauconnière) à **9H**.

## GVL NORDIC - 21km

La Via Vercors et les GR vous mèneront à Villard de Lans.  
Départ à Saint Nizier du Moucherotte à **12H30**.

**ATTENTION : navette à 11h au départ du Parc Lesdiguières**

# Tarifs

Inscription exclusivement en ligne sur le site Weezevent : <https://www.weezevent.com/gvl-2019>  
**ATTENTION, aucune inscription ne sera prise sur place.**

## GVL ULTRA-NORDIC

	Jusqu'au 31 janvier	Du 1er février au 30 avril	Du 1er au 12 mai	Clôture des inscriptions
Tarif par personne*	16 €	18 €	22€	12 mai à minuit

\* *comprenant le service de navette retour vers Seyssinet-Pariset*

## GVL NORDIC

	Jusqu'au 31 janvier	Du 1er février au 30 avril	Du 1er au 12 mai	Clôture des inscriptions
Tarif par personne**	16 €	18 €	22€	12 mai à minuit

\*\* *comprenant le service de navette aller vers St Nizier du Moucherotte (navette à 11h au départ du Parc Lesdiguières) et retour vers Seyssinet-Pariset*

### L'inscription aux épreuves comprend :

- La participation à l'épreuve
- Le dossard
- La navette aller / formule Nordic (*sans supplément mais sur réservation*)
- La navette retour / formules Nordic et Ultra Nordic (*sans supplément mais sur réservation*)
- Le ravitaillement aux relais
- Le pot d'accueil à Seyssinet Pariset
- La collation et le pot d'arrivée à Villard de Lans.
- L'animation musicale live
- La sécurité

# Conditions d'inscription

L'épreuve s'adresse à des personnes préalablement initiées à la marche nordique. Les participants devront prévoir leur matériel. Aucun bâton ne sera en effet mis à disposition sur place.

L'épreuve est ouverte à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non.

Une autorisation parentale est demandée pour tout mineur, âgé de 16 ans minimum, qui ne serait pas accompagné. Tout jeune de moins de 16 ans doit être accompagné par un adulte. Chaque marcheur-euse doit posséder une assurance individuelle accident.

## Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, il dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles recueillies lors de l'inscription.

## Assurances

### **Responsabilité civile :**

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile.

### **Individuelle accident :**

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, une telle assurance est proposée en option par l'organisateur de l'épreuve au moment de l'inscription (uniquement par courrier).

Le GVL n'est pas une course chronométrée mais chaque participant a la responsabilité de vérifier avant le départ que son état de santé lui permet de participer à une telle épreuve.

### **Domage matériel :**

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

### **Vol et disparition :**

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

## **Annulations**

### **Annulation du fait de l'organisateur :**

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. De même, les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte Météo France).

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...).

### **Annulation du fait du participant :**

#### **a/ Annulation intervenant plus de 15 jours avant le départ de l'épreuve**

En cas d'annulation de la participation du concurrent avant le départ de l'épreuve, l'organisation retiendra une somme forfaitaire de 5 euros pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation.

#### **b/ Annulation intervenant pendant les 15 jours précédents le départ de l'épreuve**

Toute annulation survenant pendant les 15 jours précédents le départ de l'épreuve ne pourra donner lieu à aucun remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical justificatif. La déduction des 5 euros forfaitaires sera réalisée. Toute demande de remboursement devra impérativement être faite dans un délai de 3 jours ouvrables après l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse de l'organisateur :

*Isère Nordic Walking, 73ter rue de la Lune 38180 Seyssins*

## **Acceptation du règlement**

**La participation au GVL 2019 implique l'acceptation expresse du règlement par chaque participant lors de son inscription en ligne.**